

JURIS-MONT-BLANC

C A B I N E T  A V O C A T S

BARREAU DE BONNEVILLE

21, Avenue de la Libération - 74300 CLUSES

tél. : 04.50.96.15.74 – jurismontblanc@jurismontblanc.com

**Vente aux enchères publiques en 1 seul lot, d'un garage
sur la Commune de THYEZ (74300), dans la Résidence « Les Jardins d'Ambroise »,
410 et 430, Rue des Grands Champs, formant le lot n°221 de la copropriété
cadastrée section AB, n°48**

**Fixée au jeudi 4/11/2021 à 14h00, à l'audience de vente de Madame le Juge de L'Exécution, chargée
des Saisies Immobilières près le Tribunal Judiciaire de Bonneville (74130),
Palais de Justice, 18, Quai du Parquet**

A la requête de l'Etude de Me Roger CHATEL-LOUROZ, sous administration provisoire de la SELARL MJ SYNERGIE, représentée par Me Bruno WALCZAK, Mandataire Judiciaire, domiciliée 6 Rue René BLANC, 74100 ANNEMASSE, agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de la SARL AXIS CONSTRUCTION, à ce désignée par jugement du Tribunal de Commerce d'ANNECY en date du 15/5/2019, ayant pour Avocat constitué la SELARL JURIS MONT BLANC, agissant par Me Christelle ABAD-PERNOLLET, sa co-gérante,

DESIGNATION DES BIENS :

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé LES JARDINS D'AMBROISE situé à THYEZ (74300), 410 et 430, Rue des Grands Champs, cadastré Section AB n°48, même Commune, le lot de copropriété n°221 constituant un garage, avec les 83 /10.000 millièmes de la propriété du sol et des parties communes générales,

le tout décrit dans le PV descriptif avec dossier de diagnostics joint dressé par la SAS SAGE, Huissier de Justice, le 7/7/2021, annexé au cahier des conditions de la vente, déposé le 28/7/2021 au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n°21/00811, où chacun peut en prendre connaissance.

VISITE : le vendredi 22/10/2021 de 11h à 12h par le Ministère de la SAS SAGE et Associés, Huissier

MISE A PRIX : 5.000,00 € (*cinq mille Euros*)

OCCUPATION : il résulte du PV descriptif établi le 7/7/2021 que le bien sert d'entrepôt, aucun bail n'étant cependant porté à la connaissance du poursuivant.

ENCHERES : En conformité de l'article R322-40 du Code des Procédures Civile d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

RENSEIGNEMENTS :

1 – Au Greffe du service des saisies-immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (tél. : 04.50.25.48.00)

2 – Sur le Site du Cabinet de la SELARL JURIS MONT BLANC, Avocat poursuivant (<https://www.jurismontblanc.com>) – tél. : 04.50.96.15.74

Fait et rédigé à CLUSES, le 13/9/2021

Pour la SELARL JURIS MONT BLANC, Me C. ABAD-PERNOLLET